

VIENNE HERDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers

05 49 61 17 35

district@foot86.fff.fr

http://foot86.fff.fr



LE FOOT FÉMININ FAIT SA RENTRÉE !

Le samedi 26 septembre 2026.

Plus d'infos page 8

INTERVENTIONS PEF

Les inscriptions aux séances PEF pour les vacances de la Toussaint, jusqu'au mercredi 30 septembre

Plus d'informations page 7

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE STÉPHANE BASQ

“Face à l'augmentation du prix des carburants et aux difficultés d'approvisionnement, le Président, Stéphane Basq, tire la sonnette d'alarme sur les conséquences pour les clubs et leurs bénévoles”

Plus d'informations page 4

PARTENAIRES



SOMMAIRE

Partenaires	p2
Offre d'emploi	p3
Communiqué de presse	p4
Avis aux clubs	p5
Avis aux éducateurs	p13
Avis aux arbitres	p18
PV Comité de Direction.....	p19
PV Commission sportive	p33
PV Commission jeunes	p38
PV Commission litiges et contentieux	p44
PV Commission arbitrage	p49
PV Commission Statut Arbitrage.....	p50
Informations diverses	p52

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 26 septembre

- Rentrée du foot féminin

Lundi 28 septembre

- FIA
- Réunion d'échanges équipes de D1 + arbitres

Mardi 29 septembre

- Commission des jeunes

Mercredi 30 septembre

- Commission sportive
- Réunion accompagnateurs arbitres

Judi 1er octobre

- Commission de discipline

Vendredi 2 octobre

- Remise des récompenses Crédit Agricole

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) ASSISTANT (E) COMPTABLE et ADMINISTRATIF (VE)

CDI à temps complet (35h hebdomadaire) - Date de prise de fonction : au plus tôt

Missions comptables (60%)

- Saisir l'ensemble de la comptabilité générale (engagement) et analytique
- Assurer le suivi du dossier social du District en lien avec le CDOS, et des échéances fiscales
- Émettre les factures clients
- Effectuer les rapprochements bancaires, lettrage comptable des comptes de tiers et clients
- Gérer des dossiers spécifiques (arbitres)
- Réaliser les travaux préparatoires et les analyses comptables afin d'établir des balances générales trimestrielles
- Participer à la préparation et à la saisie des écritures de situation, de bilan et ses annexes
- Participer à l'établissement des budgets prévisionnels

Missions administratives (40%)

- Gérer le suivi administratif des commissions (discipline, appel, éthique et prévention...)
- Effectuer des tâches simples de secrétariat
- Assurer l'accueil physique et téléphonique
- Participer à l'organisation générale du District (manifestations, Assemblées Générales, « vie au quotidien »)

Compétences et prérequis

Disponibilité, capacité d'adaptation
Rigueur et sens de l'organisation
Capacité d'analyse et de synthèse

Esprit d'équipe, polyvalence
Qualité rédactionnelle

Diplôme requis : formation comptable BAC +3 minimum - Expérience professionnelle ou débutant(e)
Maîtrise approfondie des logiciels informatiques : Excel, Word, Power Point, Publisher, ...

Compétences complémentaires appréciées

Connaissances de la FFF et de ses instances régionales et départementales ainsi que du logiciel CEGID

Rémunération

Salaire brut mensuel : 1950€ + 13^{ème} mois (application de la CCPAAF)

Lettre de motivation + CV à adresser, **pour le 30 septembre 2026 dernier délai**,
au District de la Vienne de Football,

à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr

Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausses du carburant et pénuries : le football amateur au bord de l'asphyxie.

Décidément, rien n'est épargné au football amateur. Après avoir subi de plein fouet les épisodes de canicule à répétition, les restrictions d'eau liées à la sécheresse et la montée des tensions dans notre environnement quotidien, nos clubs doivent aujourd'hui faire face à une nouvelle épreuve : l'explosion du prix du carburant, combinée aux difficultés d'approvisionnement.

Trop, c'est trop.

Chaque week-end, le football amateur repose sur une mécanique simple mais fragile : le dévouement de milliers de bénévoles, de parents et d'éducateurs qui prennent leur véhicule personnel pour transporter les enfants et les équipes sur l'ensemble des terrains de la Vienne. Sans eux, sans ces milliers de kilomètres parcourus chaque samedi et dimanche, nos championnats s'arrêtent instantanément.

Aujourd'hui, faire le plein pour emmener une équipe de jeunes jouer à l'autre bout du département est devenu un véritable luxe. La facture s'alourdit semaine après semaine et, sur le terrain, l'inquiétude grandit.

Comment demander à des familles ou à des bénévoles, déjà touchés par l'inflation et la hausse générale du coût de la vie, de continuer à financer de leur poche ces déplacements indispensables à la pratique sportive ?

Cette situation est d'autant plus injuste que de nombreux bénévoles disposent de revenus modestes et ne sont pas imposables. Lorsqu'ils renoncent au remboursement de leurs frais de déplacement pour en faire don à leur club, la réduction d'impôt actuelle ne leur apporte aucun avantage. Autrement dit, pour ces bénévoles non imposables, chaque kilomètre parcouru et chaque plein de carburant représentent une dépense nette, directement prélevée sur leur pouvoir d'achat, sans le moindre levier de compensation fiscale.

Pour mettre fin à cette injustice, nous plaçons pour le remplacement de la réduction d'impôt par un crédit d'impôt pour abandon de frais. Ce changement permettrait d'offrir un soutien financier réel et direct à l'ensemble de nos dirigeants, éducateurs et parents accompagnateurs, sans distinction de revenus, redonnant ainsi un élan indispensable au bénévolat du terrain.

Ces bénévoles donnent déjà leur temps, leurs week-ends et leur énergie au service des enfants et de la vie de nos clubs. Il n'est pas acceptable que leur engagement repose également sur leur capacité personnelle à absorber la hausse du prix du carburant.

Comme d'habitude, les associations sportives restent les grandes oubliées des dispositifs d'aide et des boucliers tarifaires. On gèle les prix pour certains secteurs, on distribue des chèques ciblés, mais le monde associatif — pourtant garant du lien social, de la santé, de l'éducation et de l'intégration dans nos communes — reste largement laissé de côté.

Le football amateur remplit une mission essentielle dans nos territoires, en particulier en milieu rural. Il permet à des milliers d'enfants et de jeunes de pratiquer une activité sportive, de se retrouver, de créer du lien et de faire vivre nos communes.

Nous ne pouvons pas accepter que la pratique sportive devienne une variable d'ajustement budgétaire pour les familles, ni que le bénévolat devienne une charge financière que seuls ceux qui en ont les moyens peuvent continuer à assumer.

Au nom du District de Football de la Vienne, de ses clubs, de ses bénévoles et de ses licenciés, je tire la sonnette d'alarme. Nous demandons aux pouvoirs publics une prise de conscience immédiate et la mise en place d'aides concrètes, simples et accessibles aux associations sportives pour leurs déplacements, notamment pour les bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel et, en particulier, pour ceux dont la situation fiscale ne leur permet pas de bénéficier d'un quelconque avantage fiscal. Il est urgent de reconnaître que le bénévolat a une valeur et un coût, et que ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre nos associations ne doivent pas être pénalisés financièrement pour leur engagement.

Sans soutien rapide, ce sont des centaines de matchs qui pourraient ne plus pouvoir se tenir, des équipes qui pourraient renoncer à certains déplacements et, à terme, des clubs fragilisés dans leur fonctionnement.

Ne laissons pas la crise énergétique éteindre la passion du jeu, le bénévolat et le lien social qui font vivre nos villages et nos quartiers.

**Le Président du District de la Vienne de Football,
Stéphane BASQ**



AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

[TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL](#)

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

Aide à l'installation : [FAQ FMI](#)

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

• **Paramètres à vérifier :**

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur	Didier MAZEAS
Code d'accès	DMAZEAS
Type de profil	☐ Gestionnaire ☒ Invité
Profil	Invité organisation, licences et compétitions
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signature des demandes de licences dématérialisées	☒
Actif	☒
Niveau Footclubs	Utilisateur expérimenté
Téléphone	0660905757
Adresse mail	didier.mazeas@sfh.fr
Date de dernière connexion	04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A à D (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

AVIS AUX CLUBS

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;
- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.

Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez [consulter une liste indicative des établissements cartographie](#).

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Accès au site : [Accueil - pass Sport](#)

AVIS AUX CLUBS

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **votre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs.**

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- > **Menu Organisation**
- > **Édition/Extraction**
- > **Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CDOS de la Vienne organise une formation sur la thématique suivante :

L'Intelligence Artificielle dans le sport : des outils concrets pour les éducateurs et bénévoles

Cette formation d'une journée (6h) se déroulera en présentiel le **mardi 13 octobre 2026, de 9h à 16h, à Chasseneuil-du-Poitou**

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

PROGRAMME et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)

INTERVENTIONS PEF – VACANCES DE LA TOUSSAINT

Comme les années précédentes, nous renouvelons nos interventions PEF (Programme Éducatif Fédéral) auprès de vos jeunes licenciés.

Au programme, des ateliers ludiques et pédagogiques pour sensibiliser vos joueurs/joueuses aux valeurs du football tout en s'amusant.

- Catégories U15 et U17 : focus sur le thème « Règles du jeu et arbitrage », animé par Tangy FLOZE, conseiller territorial en arbitrage
- Catégories U11 et U13 : tous les thèmes PEF (Culture Foot, Engagement citoyen, Environnement, Fair-Play, Santé, Règles du jeu et arbitrage), animé par Enzo GRAVELEAU, apprenti en charge du PEF.

Ces interventions ont pour objectifs de :

- Promouvoir les bons comportements sur et en dehors du terrain
- Renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité
- Favoriser l'épanouissement personnel à travers les valeurs du football

Les interventions auront lieu pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, **du 19 octobre au 23 octobre 2026.**

Lors de l'inscription, veuillez à bien indiquer la ou les catégorie(s) visée(s), le nombre de joueurs (approximativement), ainsi que le stade sur lequel aura lieu l'intervention.

Inscriptions **avant le mercredi 30 septembre** par mail à district@foot86.fff.fr

Au vu de la forte demande d'interventions reçues l'année dernière, les inscriptions ne sont pas définitives.

En effet, tous les clubs inscrits recevront un retour par mail au plus tard le vendredi 2 octobre, afin de valider la date et l'horaire exacte de l'intervention.

ACTION FOOTBALL ET RESPECT

Le District renouvelle l'action « **Football et Respect** », mise en place lors des saisons précédentes.

Cette action sera de nouveau déployée **lors des deux prochaines journées de championnat, pour l'ensemble des rencontres Séniors, masculines et féminines.**

AVIS AUX CLUBS

L'objectif principal est de sensibiliser les supporters ainsi que l'ensemble des acteurs du jeu à l'importance d'adopter, en toutes circonstances, une attitude respectueuse et irréprochable.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous **deux textes rédigés par la Commission du Respect**, destinés à être lus avant la rencontre.

La mise en place de cette action est laissée à l'initiative du **club recevant**, qui pourra organiser la lecture des textes selon les modalités qu'il jugera les plus adaptées.

Les arbitres pourront être sollicités si nécessaire afin de faciliter la mise en place de l'action.

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

SÉNIORS MASCULINS

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux joueurs et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité entre joueurs et envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les joueurs et éducateurs, ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation**.

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public y compris les bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Ils doivent être respectés !

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans un stade ou autour d'un stade. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, évitons les sanctions sportives, disciplinaires et les amendes qui ont aussi un coût financier pour nos clubs.

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Texte à lire devant les spectateurs, avant la rencontre, sous la responsabilité du club recevant par un(e) licencié(e) du club : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).


La Passion du Foot, la Dynamique en plus

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

SÉNIORS FÉMININS

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux joueuses et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité entre joueuses et envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les joueuses et éducateurs(trices), ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation**.

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public y compris les bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Ils doivent être respectés !

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans un stade ou autour d'un stade. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, évitons les sanctions sportives, disciplinaires et les amendes qui ont aussi un coût financier pour nos clubs.

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Texte à lire devant les spectateurs, avant la rencontre, sous la responsabilité du club recevant par un(e) licencié(e) du club : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).


La Passion du Foot, la Dynamique en plus

RENTREE DU FOOT FÉMININ

L'heure de la rentrée a sonné pour nos jeunes féminines ! Une journée d'accueil est proposée à toutes les filles âgées de 5 à 12 ans, licenciées ou non.

Rendez-vous ce samedi 26 septembre 2026 au complexe sportif de Ligugé !

Activités ludiques autour du football et matchs seront au programme de cette rentrée.

Programme de la journée

- 9h30 : Accueil pour les filles U6 à U10F
- 10h00 : Début de l'activité U6 à U10F
- 12h00 : Fin pour les U6 – U10F
- 14h00 : Accueil pour les filles U11 à U13F
- 14h30 : Début de l'activité U11 à U13F
- 17h00 : Fin de la journée

AVIS AUX CLUBS

CHALLENGE RÉGIONAL U12

La C.R. JEUNES et l'Equipe Technique Régionale relancent le challenge régional U12, adopté par les clubs en AG LFNA de Juin 2025, pour la saison 2026/2027.

Les objectifs :

- Permettre aux joueurs U12 de s'affronter sur une seule année d'âge
- Connaître les équipes pouvant aligner une équipe U12 de bon niveau
- Organiser des rencontres via une instance régionale et éviter les rencontres « sauvages » et non déclarées
- Compétition sans finalité sportive

Le déroulement :

- 3 dates retenues : 31 octobre 2026, 13 février 2027 et 10 avril 2027 (hors date de compétition U13)
- Plateaux de 3 ou 4 équipes selon les engagés et le maillage territorial
- Rencontres de 30 min (plateaux de 3 équipes) ou de 20 min (plateaux de 4 équipes)
- Catégories de licence retenues : U12 G. – U12 F. et U13F.
- Engagement gratuit jusqu'au 30 Septembre 2026
- Retour d'expérience en fin de saison avec les éducateurs déclarés

Les pré requis :

- Avoir un nombre de licences U12 G. et U12 F. égal ou supérieur à 14 – (chiffres au 30 septembre 2026)
- Avoir deux équipes U13 G. engagées (dont celle potentiellement en U12)
- Un éducateur désigné et diplômé à minima du DF REF ECOLE DE FOOT ou DF COACH JEUNES

Contacts :

- Pour engagements : competitions@lfna.fff.fr et smathieux@lfna.fff.fr et fclement@lfna.fff.fr
- Sur la nature du Challenge : vjuge@lfna.fff.fr

RÉUNION DE SECTEUR

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.

Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Vendredi 5 octobre 2026 - Salle Polyvalente – 39 route Nationale - 86600 COULOMBIERS

Secteurs 7 et 8 - Secteur des Vallées du Clain - du Pays Mélusin et du Civraisien en Poitou (28 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Châtain, Château Garnier, Château Larcher, Coulombiers, Fleuré, La Chapelle Bâton, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Foot Sud 86, GJ Val de Vonne, GJ Val de Clouère

AVIS AUX CLUBS**Vendredi 9 octobre 2026 - Salle des Fêtes - 86120 BEUXES**Secteurs 1 et 2 - Secteur du Pays Loudunais et du Haut-Poitou (23 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Mouterre Silly, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé.

GJ Cap Haut Poitou, GJ Sud Haut Poitou

Vendredi 16 octobre 2026 - Lieu à définirSecteurs 3 et 4 - Secteur du Pays Châtelleraudais (31 clubs)

Antoigné, Antran, Archigny, Availles en Châtellerault, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest L'Envigne, Châtellerault FC, Châtellerault Portugais, Châtellerault Réunionnais, Châtellerault SO, Colombiers, Coussay les Bois, Ingrandes, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Pleumartin La Roche Posay, Senillé St Sauveur, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, GJ Alliance ABCV, GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86.

Lundi 19 octobre 2026 - Salle des Fêtes - 86410 DIENNESecteurs 5 et 6 - Secteur de Vienne et Gartempe (23 clubs)

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Dienné, Haims, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Lussac, Mazerolles, Montmorillon, Nalliers, Paizay le Sec, Persac, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, 3 Vallées 86, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron,

GJ 3 Vallées 86.

Jeudi 22 octobre 2026 - Complexe sportif St Nicolas - 156 route de Parthenay - 86000 POITIERSSecteurs 9 et 10 - Secteur du Grand Poitiers (35 clubs)

Beaumont St Cyr, Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Lavoux, Lavoux-Liniers, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L'Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, GJ Vallée des Légendes.

FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

AVIS AUX CLUBS

TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

**Lancement de la 19ème édition des Trophées Philippe Séguin !
La 19ème édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !**

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

- Education & Citoyenneté
- Mixité & Diversité
- Solidarité & Inclusion
- Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2026-2027

- Dépôt des candidatures du **22 septembre 2026 au 7 décembre 2026**
- Jury de sélection sur dossiers : **mercredi 20 janvier 2027**
- Jury d'audition des clubs : **mercredi 10 mars 2027**
- **Cérémonie de remise des trophées : jeudi 20 mai 2027**

Chiffres-clés (depuis 2008)

- Plus de 5 000 bonnes pratiques recensées
- 306 clubs récompensés
- Près d'1 million d'euros de dotation globale



FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football - Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026	
		Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027	
		Certification 14/04/2027	
Coach Jeunes - Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026	
		Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027	
		Certification 30/03/2027	
Coach Séniors - Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00
		Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027	
		Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027	
		Certification 27/04/2027	

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 - 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 - 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 - 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>



Anthony ALLOUIS
aallouiselfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

TARIFS ET BONS DE FORMATIONS

FORMATIONS EDUCATEURS								
NOM DE LA FORMATION		VOLUME HORAIRE	FRAIS INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUES	TOTAL	NOMBRE DE BON(S)	VALEUR BON(S)	RESTE A CHARGE
ATTESTATION FÉDÉRALES	Ethique et intégrité	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Pratique féminine	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Handi Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot Adapté	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Arbitrage	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Golf Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot en Marchant	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot 5	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futnet	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Fit Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Accompagnateur d'Equipe	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futsal	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE PRATIQUE	CFI - U6-U9	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U10-U13	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U14-U19	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Seniors	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Projet Club	24	15€	75€	90€	2	30 €	60 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ	Module CEGB Futsal	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module CEGB - Niv 1	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module 32H Beach Soccer Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module 32H Futsal Base U13-U15/U18-Seniors	32	15€	165€	180€	2	30 €	150 €
	Module 32H Gardien De But Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module Prépa Physique U9/U15 - Seniors	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
CERTIFICATIONS	Certification - CEGB Niv 1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CEGB Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF2	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF3	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF4	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Prépa Physique	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Beach Soccer	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Gardien de but	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification CFI - Projet Club	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - Seniors	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U10-U13	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U14-U19	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U6-U9	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
ÉQUIVALENCES	Journée complémentaire	8	15€	30€	45€	0	0 €	45 €

Evolution du dispositif FAFA Formation :**En direction des licenciées femmes :**

- 3 bons sur les Attestations Fédérales
- 3 bons Formations dirigeantes tout terrains
- 6 bons Formations CFI U6-U9
- 6 bons Formations CFI U10-U13
- 9 bons Formations Arbitres
- Titres à finalités professionnelles

Gratuité**Gratuité****Gratuité****Gratuité****Gratuité****Prise en charge à 50%****En direction de l'encadrement du public Féminin et du Football des Jeunes :****DF REF (H&F)**

- Frais pédagogiques
- Frais annexes

Prise en charge à 100%**Prise en charge à 50%****⚠ Il faut impérativement déposer un dossier FAFA afin que la prise en charge puisse être appliquée !**

AVIS AUX ÉDUCATEURS

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.

Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Senior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Senior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST,)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module initiation : les 23 et 24 octobre 2026 à Mazières en Gâtine ;
- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : <https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html>

AVIS AUX ÉDUCATEURS

AMICALE DES ÉDUCATEURS

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE.

Qui se tiendra le samedi matin 10 octobre 2026 à partir de 9h00

Au **District de Football** de la **Vienne - 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS**

Programme prévisionnel :

- 9h00 : Accueil
- 9h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - o Présentation des invités
 - o Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - o Rapport Financier
 - o Projet 2026/2027

Intervenants : Christophe GRIMPRET Conseiller technique de football sur des missions de formation des entraîneurs, auteur de « A l'attaque des idées reçues » présentera et dédicacera pour ceux qui le souhaite sont 2ème tome sur le thème Entraînement et compétition.

Invité surprise :

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés :

- CEP Poitiers,
- Quinçay,
- G.J. Antoigné Ingrandes,
- G.J. VVM Chauvigny,
- Stade Poitevin,
- St Benoît,
- F.C. 3 Vallées 86,
- Jaunay Marigny,
- Montmorillon,
- Antran

(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces douze clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives

S. GROLEAU
Président de l'AEF 86

FORMATIONS

ARBITRES



SPORTIF
COURAGEUX
RESPONSABLE
ENGAGÉ
PASSIONNÉ

2026 - POITIERS

- Samedi **26 septembre**
Dimanche **27 septembre**
Samedi **03 octobre**
- Samedi **28 novembre**
Dimanche **29 novembre**
Samedi **5 décembre**



COMITÉ DE DIRECTION

PV N°6

Réunion du lundi 14 septembre 2026

Présidence : M. Stéphane BASQ

Membres : Mmes Béatrice MATHIEU et Nadia STOURY

MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAU - Jean-Pierre BERNARD - Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Jean-Bernard HUS - Eric MAIOROFF - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

Excusés

Mme Sylvie TESSERAU

MM. Jacques DANTAN - Jean Michel GUILLET - Alexandre MARTINEAU

MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et M. Tony RICHARD (CTD DAP)

Assiste : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX

Les membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité les procès-verbaux :

- n°1 du mercredi 15 juillet 2026 avec la modification suivante pour les Trophées du District **saison 2025/2026** au lieu de 2026/2027,
- n°2 du vendredi 7 août 2026,
- n°3 du jeudi 20 août 2026,
- n°4 du jeudi 27 août 2026.

CIVILITÉS

Félicitations

Les membres du Comité de Direction félicitent

➤ Les clubs accédant en Régional

- ✓ Régional 3 : 3 Vallées 86 et Vouneuil Béruges
- ✓ U18 Régional 2 : Montmorillon
- ✓ U16 Régional 2 : Neuville
- ✓ U14 Ligue : GJ VVM Chauvigny

➤ Les clubs pour leur accession en division supérieure

➤ Les Lauréats des Coupes et Challenges (Séniors, Jeunes et Féminines)

- ✓ Challenge U13 Maurice Dansac : S.O. Châtelleraut
- ✓ Challenge U15 à 11 : Neuville
- ✓ Consolante U15 : GJ 3 Vallées 86
- ✓ Challenge U17/U18 à 11 : GJ Dissay Beaumont
- ✓ Coupe du Poitou à 11 : Niort St Florent
- ✓ Trophée Ginette Baraudon : Neuville
- ✓ Challenge Marcel Renaudie : Poitiers BAROC
- ✓ Coupe André Tassin : Stade Poitevin (2)
- ✓ Challenge des Réserves : 3 Vallées 86
- ✓ Coupe Jolliet Rousseau : Leignes sur Fontaine
- ✓ Coupe Louis David : Chasseneuil St Georges

COMITÉ DE DIRECTION

- Léo BEULET et sa compagne pour la naissance de leur fille Rose,
- Jean-Louis OLIVIER pour sa remise, par M. le Préfet Charles GIUSTI, des insignes de chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole,
- Dominique ARTUS, Jean-Pierre BERNARD, Marie-Hélène LAGRANGE et Laurent ROHARD pour l'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

Condoléances

Les membres du Comité de Direction présentent leurs sincères condoléances à

- la famille de Johan LIOTARD et au club de Migné-Auxances, suite à son décès,
- Patrick JALLADEAU et sa famille suite au décès de son papa,
- Patrick RIVIERE et sa famille suite au décès de son papa,
- la famille de Jean-Marc RICHARD et au club de Poitiers 3 Cités, ancien dirigeant

Rétablissement

Les membres du Comité de Direction souhaitent un bon rétablissement à Dominique ARTUS

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour la réunion de rentrée de la saison 2026-2027, marquant la troisième année du mandat. Il souligne que cette saison sera particulièrement marquante avec la célébration du 90^e anniversaire du District de la Vienne de Football, tout en poursuivant les engagements quotidiens au service du football départemental et des clubs.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ **Comité de Ligue du 16 juillet 2026 :**

Dossier Étoile Maritime en R1 : Confirmation du refus d'accession par la DNCG pour motifs financiers. À la suite du vote du Comité de Ligue n'ayant pas dégagé de majorité pour le remplacement (8 voix Le Bouscat, 1 voix Rochefort, 9 abstentions, 3 refus de vote), la LFNA a sollicité l'arbitrage juridique de la FFF (application de l'article 136 al. 3 des règlements généraux).

Situation des clubs de la Vienne

Stade Poitevin FC (Équipe 1) : Intégration de l'équipe première en Régional 2 pour la saison 2026-2027 à la suite des sanctions fédérales et disciplinaires (sous réserve de validation par la CRGCG).

Accessions en R3 : L'équipe 3 du Stade Poitevin ne pouvant accéder au R3, l'application des règlements (art. 136 al. 3) valide la montée des équipes classées 1^{ère} et 3^e de Départemental 1 de la Vienne.

Girondins de Bordeaux : Reversés en Régional 1 pour l'équipe première (et R2 pour l'équipe réserve) consécutivement à l'exclusion des compétitions nationales prononcée par la DNCG.

➤ **Comité de Ligue du 25 août 2026 :**

Suivi des clubs : Confirmation par le COMEX de la FFF de l'exclusion des Girondins de Bordeaux des compétitions nationales (décision du Tribunal de Commerce attendue le 22 septembre 2026). Refus de conciliation par le CNOSF pour le FC Étoile Maritime (recours TA engagé) et la JS Sireuil.

Carton blanc (Circulaire IFAB 33) : Une rencontre ne sera plus arrêtée si une équipe compte moins de 8 joueurs uniquement en raison d'exclusions temporaires en cours.

➤ **Adaptation climatique et terrains synthétiques**

Face aux épisodes de canicule et de sécheresse estivale dégradant fortement les installations sportives, le Président réaffirme l'urgence de s'adapter au changement climatique :

COMITÉ DE DIRECTION

Intervention directe auprès du Président de la FFF pour solliciter l'appui des pouvoirs publics visant à solliciter entre autres un plan national de financement par l'Etat de terrains synthétiques mutualisés sur le modèle historique des « 1 000 piscines Tournesol ».

Mise en place d'un groupe de travail au niveau fédéral, représenté par Christophe FUGERAY, Directeur Général de la LFNA.

Concertations financières sous l'égide du Trésorier général de la Ligue pour réduire les coûts de construction des terrains (réunion le 16 octobre à Ruffec, puis une session à venir dans la Vienne).

Une rencontre s'est tenue avec, M. Anthony BROTTIER, président de Grand Poitiers, concernant le projet de construction de terrains synthétiques. Il a précisé qu'il s'agissait d'un investissement communautaire prévoyant une participation de la commune. Des propositions doivent lui être formulées à ce sujet.

➤ **Mouvements de personnel**

Apprentissage : En raison de la baisse des aides d'État, seul le contrat d'Enzo GRAVELEAU est reconduit pour la saison 2026/2027.

Pôle comptable : Démission d'Hugo HÉBRAS, comptable, pour motif personnel (départ prévu début novembre). Le Président le remercie pour la qualité de son travail, ses compétences et son investissement.

➤ **Occupation des terrains par les gens du voyage**

Informé des occupations illégales de terrains de football ayant entraîné d'importantes dégradations et empêché la reprise des entraînements dans plusieurs clubs, le Président a adressé un courrier à Monsieur le Préfet de la Vienne pour demander un accompagnement des communes et la recherche de solutions.

Jean-Pierre BERNARD, Vice-Président du District et Maire de la commune de Val de Comporte, précise qu'une visioconférence avec les maires s'est tenue sur ce sujet, tout en rappelant que la décision d'expulsion relève exclusivement des compétences du Préfet.

DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

➤ **Désignation pour l'appel des décisions disciplinaires et réglementaires**

Décision : Le Comité de Direction désigne à l'unanimité Béatrice MATHIEU, Secrétaire Générale, pour procéder et interjeter appel, si nécessaire, des décisions rendues par les commissions concernées.

➤ **Partenariat avec Stratévie**

À la suite de la présentation effectuée par Clément LANDREAU (gérant associé) lors du séminaire du 29 août 2026, le projet concerne le déploiement d'une plateforme numérique spécialisée dans l'accompagnement, la structuration et la pérennisation économique du secteur associatif. Il s'agit d'une application mobile interconnectant clubs, licenciés et acteurs économiques locaux.

Engagement financier : 750 € / an, avec possibilité d'abondement par les bénévoles du District à hauteur de 5 €.

Présentation prévue lors de la prochaine Assemblée Générale Financière.

Décision : Le Comité Directeur valide à l'unanimité le projet de partenariat.

➤ **Déploiement des caméras portatives pour les arbitres**

Le Comité de Direction dresse un bilan positif du dispositif expérimenté la saison passée dans la Vienne, ayant permis une diminution des agressions envers les arbitres. Dans le cadre de la généralisation de ce dispositif par la FFF sur l'ensemble du territoire, le District recevra de nouvelles caméras pour la saison 2026-2027 afin de poursuivre la lutte contre la violence.

INFORMATIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**➤ Effectifs au 13/09/2026 (en pièce jointe)**

En date du 13 septembre 2026, le District recense 12 512 licenciés (12 570 au 13/09/2024) soit 58 licenciés de moins à la même date que la saison dernière.

Augmentation chez les Seniors (+ 305), les U16/U17 (+ 71), le Foot Loisir (+ 90)

Par contre, baisse chez les U14/U15 (- 102), dans le Football d'animation garçons (- 191), les animateurs, éducateurs et entraîneurs (- 35) et chez les arbitres (- 17)

Baisse chez les féminines sauf dans la catégorie Seniors

Le président propose que les jeunes qui pratiquent le Futsal (à/c des U11) soient licenciés Futsal. La licence est gratuite dans le cas de double licence dans le même club, ce qui permettrait de justifier et de valoriser auprès des instances supérieures le nombre réel de nos pratiquants Futsal.

➤ Vie des clubs

Pour la saison 2026/2027, le District enregistre :

- La création des clubs de Château Garnier, Lavoux, Persac et des Groupements de Jeunes Alliance ABCV et Vallée des Légendes,
- La reprise d'activité du club des Ormes,
- Le changement de pratique du club de Mazerolles Union Club 86 : Foot Loisirs à Foot herbe
- La mise en inactivité totale des clubs de Champagné Saint Hilaire, Poitiers Portugais et Pressac,

➤ Composition des commissions

Commission Féminines : retrait d'Olivier DAUBA et ajout de Céline DAUBA,

Commission des Jeunes : ajout de Sébastien GAGNAIRE dans le pôle administratif

Commission Sportive : ajout d'Éric MAIOROFF

Commission des Terrains : ajout de Jean-Pierre BUIGEAU et démission de Laurent GERMANAUD

➤ Week-end des bénévoles à Clairefontaine les 3 et 4 avril 2027

Le District de la Vienne de Football bénéficie de 5 places pour le week-end des bénévoles à Clairefontaine les 3 et 4 avril 2026.

Un appel à candidature sera transmis aux clubs et sur le journal Vienne Hebdo.

➤ Demande de subventions

L'Agence Nationale du Sport a accordé une subvention de 14 500€ (identique à la saison dernière) répartie comme suit :

- Développement de la pratique : 10 000€
- Développement Ethique et Citoyenneté : 4 500€

➤ Réunions de secteurs - saison 2026/2027

Cinq réunions de secteurs sont programmées et se dérouleront selon le calendrier ci-dessous :

- Lundi 5 octobre 2026 => Secteurs 7 et 8 (28 clubs) – COULOMBIERS

COMITÉ DE DIRECTION

- Vendredi 9 octobre 2026 => Secteurs 1 et 2 (23 clubs) - BEUXES
- Vendredi 16 octobre 2026 => Secteurs 3 et 4 (31 clubs) - à définir
- Lundi 19 octobre 2026 => Secteurs 5 et 6 (23 clubs) - DIENNE
- Jeudi 22 octobre 2026 => Secteurs 9 et 10 (35 clubs) - POITIERS BAROC (St Nicolas)

Les principaux sujets abordés porteront sur le Projet Club, l'ajustement des obligations relatives aux équipes de jeunes, le rappel des règlements généraux votés en assemblée générale ainsi que la célébration des 90 ans du District, ...

➤ Remise de Labels Fédéraux au Crédit Agricole le vendredi 2 octobre 2026

Coups de cœur du District :

- Arbitres : 3 Vallées 86
- Educateurs : Neuville de Poitou
- Féminines : Fontaine le Comte
- Dirigeants : à définir
- District : Cissé

Challenge Départemental Jeunes :

- Vainqueur D1- D2 : Jaunay Marigny
- Vainqueurs autres clubs départementaux : 1^{er} : GJ Antoigné Ingrandes, 2^{ème} : ASM, 3^{ème} : Loudun
- Vainqueur clubs régionaux : GJ Dissay Beaumont
- 2 coups de cœur : D1-D2 => GJ Val de Vonne
autres clubs => GJ Foot Sud 86

Lauréats Challenge PEF :

1^{er} : Jaunay Marigny - 2^{ème} : Buxerolles - 3^{ème} : GJ VVM Chauvigny

Labels FFF - CA

- 1 Label Jeunes FFF - CA Espoir : S.O. Châtellerault,
- 3 Labels Jeunes FFF - CA Excellence : Buxerolles, Montmorillon et GJ VVM Chauvigny
- 2 Labels Jeunes FFF - CA Féminines Bronze : Buxerolles et Vouneuil Béruges
- 1 Label Jeunes FFF - CA Féminines Argent : Montmorillon
- 1 prix d'encouragement : Chasseneuil St Georges*

➤ Cotisation des membres indépendants

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre individuel de MM. Jean-Michel APERCE - Stéphane BASQ - Jacky CHAUVIN - Jacques DION - Caroline FAURE - Jean-Paul PINTAULT - Jean-Louis RIDEAU

Et de Mmes Karine GAVOIS et Sylvie TESSERAU.

➤ Cotisation des ayants-droits

Le District a enregistré le paiement de la cotisation d'ayant-droit de M. Jean-Marie CONTREIRAS - Jean-Michel GUILLET

COMITÉ DE DIRECTION**➤ Cotisation des membres honoraires**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre honoraire de MM. Vivier LANDREAU - Jean-Claude MIOT - Pascal PARNAUDEAU - Dany RIPAULT - Patrick RIVIERE - Patrick TROUVE.

TOUR DES COMMISSIONS**➤ Commission Sportive**

Pour la 1^{ère} fois, les poules du championnat Départemental 5 sont complètes avant le début du championnat. Sur la 1^{ère} journée, il est enregistré seulement 4 forfaits,

➤ Commission des Jeunes

Les clubs ont peu échangé lors de la réunion de rentrée des Jeunes du samedi 5 septembre 2026

Une réflexion doit être engagée sur le nombre d'équipes par club car il est constaté une augmentation du nombre d'équipes avec moins de clubs.

Pour la 1^{ère} fois, la commission a reçu une demande d'entente entre groupements, ce qui risque de se reproduire compte tenu du nombre de groupements (14 actuellement)

➤ Commission d'Arbitrage

La commission a :

- reçu 189 dossiers d'arbitres et 154 d'entre eux sont désignables,
- organisé :
 - 2 visioconférences sur les modifications des Lois du jeu,
 - une réunion des observateurs,
 - 3 sessions de test physique

Un stage de cohésion est planifié le samedi 19 septembre 2026 au District avec une activité golf l'après-midi et deux réunions d'accompagnateurs sont également prévus.

Une Formation Initiale d'Arbitres aura lieu du samedi 26 au dimanche 27 septembre 2026 avec 17 inscrits dont 5 féminines.

Le président du District informe Bruno DUPUIS de l'attribution de caméras portatives supplémentaires

➤ Commission Technique

Christian SAVIGNY informe les membres du Comité de l'organisation de :

- deux rassemblements pour la sélection U15 Garçons et que 16 joueurs sont retenus pour un match amical à Migné Auxances,
- d'un stage de détection de Gardien de But à Montamisé le mercredi 16 septembre 2026 avec 31 inscrits.

➤ Commission de Discipline

Daniel FRAUDEAU, président de la commission, souhaite compléter la commission avec 1 ou 2 membres indépendants.

➤ Commission Foot Loisirs

Dominique GIRAUD effectue un retour sur la réunion des clubs de Foot Loisirs qui s'est tenue le vendredi 11 septembre 2026 au District. 35 équipes (soit 5 de plus que la saison dernière) se sont engagées avec 13 équipes dans un championnat à 8, dont une seule dans le secteur Nord.

Les référents des nouvelles équipes ont reçu des dotations ainsi que les vainqueurs du Challenge Foot Loisirs.

COMITÉ DE DIRECTION

Sébastien AUBINEAU effectue un retour sur l'assemblée générale de l'UNAF qui s'est tenu le vendredi 4 septembre 2026 à Nouaillé Maupertuis.

Patrice BILLY, référent de la commission PEF, recherche des membres de commissions pour intervenir avec Enzo GRAVELEAU, lors des stages dans les clubs pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Adeline URANGA en charge du Projet Club, précise que la Fédération Française de Football souhaite que tous les clubs soient candidats sur les 3 prochaines saisons.

POINT SUR LES MANIFESTATIONS

➤ Séminaire du Comité de Direction

Lors de ce séminaire, il a été présenté :

- Stratégie par Clément LANDREAU,
- Le Projet Club par Adeline URANGA

Un point sur les actions de la mandature et un retour sur l'audit interne a également été effectué.

D'autre part, le président trouve que les échanges étaient constructifs avec des idées à mettre en place.

➤ Soirée de remise des récompenses

Le président remercie le maire, M. Vincent CHENU, pour le prêt de la salle et sa présence à toute la soirée ainsi que le club pour la parfaite organisation.

Une réflexion devra être menée sur la durée de cette soirée

➤ Finales de coupes départementales

Le président propose aux membres du Comité que tout joueur exclu au cours d'une finale ne participe pas à la remise des récompenses.

➤ 90 ans du District

Les 90 ans du District auront lieu le samedi 3 juillet 2027 en présence d'un membre de chaque club. La commission organisatrice recherche des documents et photos à présenter lors de cette journée.

ACTIVITÉS RÉALISÉS

Samedi 23 mai 2026

➤ Finales départementales Jeunes à Neuville de Poitou

Challenge Dansac : équipes participantes : SO Châtelleraut (2) - Stade Poitevin FC (2) - ES Buxerolles (2) - GJ Dissay-Beaumont (2) - GJ Espoir Sud Poitiers (2) - Poitiers ASAC (2) - Neuville HP (2) - GJ 3 Vallées 86. Victoire du S.O. Châtelleraut face au Stade Poitevin : 2 - 1

Challenge U15 : Neuville - GJ VVM Chauvigny : 6 - 0

Consolante U15 : GJ 3 Vallées 86 - Poitiers ASAC : 3 - 3 : TAB : 4 - 2

Challenge U18 : GJ Dissay Beaumont - GJ Avenir 86 : 3 - 1

Consolante U18 : GJ Foot Sud 86 - Poitiers ASAC : 5 - 2

Arbitres : Paul-Antoine AUGIS, Olivier BAH, Hugo BAUDOUIN, Matis BELLIN, Tom BERGEONNEAU, Emilyo BEUDOT, Adrien BOUTIN, Mahé BRANGER, Ibrahim Lucas CAMARA, Daoud CHAKOUCH, Maël CHENUT, Joseph COLLANGE, Hugo COUTURAS, Djewel DOLLOUE, Alexandre FUZEAU BERLEAU, Yoenni GARCIA, Mathis GONCALVES, Loan GUILLOTEAU, Clara HERBRETEAU, Timéo HUBERT, Iyed_KLAI, Robin MAITRE, Joé ROBIN, Mamadou SISSOKO, Enzo TRANCHANT,

COMITÉ DE DIRECTION

Accompagnateurs d'arbitres : Anfan BACO, Jean-Marie CONTREIRAS, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE (CTA), Laurent GERMANAUD, Mathis GONCALVES, Dagit NKAMBA NZINGA, Joé ROBIN,

Encadrement : Jean-Claude BARRAULT, Philippe BARRITAULT, Jean-Pierre BERNARD, Mathéo BODIN, Christian DELCEL, Patrick ECALLE, Sébastien GAGNAIRE, Enzo GRAVELEAU, Maxence GUIN, Claude HEBRAS, Hugo HEBRAS, Jean-Bernard HUS, Eric MAIOROFF, Eric MONTEZIN, Patricia PATRAULT, Tony RICHARD (CTD DAP), Sylvie TESSERAU, Frédéric TURBEAU, Adeline URANGA,

Remerciements à la municipalité et au maire de Neuville de Poitou le prêt des installations et au club de Neuville pour leur accueil et l'aide apportée à l'organisation de cette journée.

Samedi 30 mai 2026

➤ Séance bilan arbitres stagiaires au District

16 arbitres : Hugo BAUDOUIN (Ingrandes), Tom BERGEONNEAU et Iyed KLAI (Poitiers ASAC), Emilyo BEUDOT et Marie PISSARD (Montmorillon), Maël CHENUT (Nieuil l'Espoir), Loan GUILLLOTEAU (Chauvigny), Selim HOLGADO RETAMERO (Châtelleraut FC), Ema JAMONEAU (Lusignan), Ali MAOUYA (Poitiers CEP), Romain OLIVET (Usson L'Isle), Kévin ROBERDEAU (St Savin St Germain), Samuel SAUSSEREAU (Valdivienne), Corentin TACCHINI (Jaunay Marigny), Mamadou SISSOKO et Enzo TRANCHANT (Archigny),

6 représentants de clubs : Ludovic AUGER (Montmorillon), Lansana DRAME (Châtelleraut FC), Fabrice DUGAST (Poitiers ASAC), Guillaume QUINTARD (Mignaloux Beauvoir), Christian SEIGNEURIN (Poitiers CEP), Julien TRANCHANT (Archigny),

7 accompagnateurs : Florent FAVARD, Flavien GARDAIS, Nathan JALLAT, Vincent PADIOLEAU, Pascal PARNAUDEAU, Emmanuel PINEAU, Alain VIOLEAU

Encadrement : Jean-Marie CONTREIRAS, Tanguy FLOZE (CTA), Laurent GERMANAUD, Maxence GUIN, Jonathan MAINGUENEAU, Alexandre PINARD,

Mercredi 3 juin 2026

➤ Réunion des clubs finalistes des coupes départementales au District

13 représentants de clubs : Hugo BLANCHARD et Etienne FAUCHARD (3 Vallées 86), Jean-François BOUCAUD (Availles en Châtelleraut), Benoît BOUCHERY et Jean-Philippe MERCIER (La Pallu), Céline DAUBA (Neuville), Sébastien GOHAUD et David RUIS (Poitiers BAROC), Hugo MERCIER (Cissé), Mathieu MONToux (Nieuil l'Espoir), Jérémie MORINEAU (Leignes sur Fontaine), Geoffray PENOTY (Stade Poitevin), Eric ROY (Chasseneuil St Georges),

11 arbitres : Maxime BARRE (Neuville), Youssouf BERRAH (St Benoît), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Jean-Philippe DIAS MOREIRA (Sèvres-Anxaumont), Flavien GARDAIS (Fleuré), Abdeslam KABIRI (Ligugé), Rachid LAGHZAoui (3 Vallées 86), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Aymeric LE CORRE (Fontaine le Comte), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892), Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités),

Encadrement : Stéphane BASQ, Mathéo BODIN, Christian DELCEL, Enzo GRAVELEAU, Stéphanie GRAVELEAU, Philippe GUILBAULT, Jean-Bernard HUS, Jean-Louis OLIVIER, Coralie RENETEAU, Adeline URANGA

Samedi 6 juin 2026

➤ Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

Participation de 563 jeunes licenciés U7 - U9 - U6/U7 F et U8/U10F des 37 clubs ou groupements ci-dessous : A.S.M., Buxerolles, Cernay St Genest L'Envigne, Champigny le Rochereau, Chasseneuil St Georges, Châtelleraut FC, Ent. Availles Bonneuil Cenon Vouneuil, Fontaine le Comte, GJ 3 Vallées 86, GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, GJ Cap Haut Poitou, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Sud Haut Poitou, GJ Val de Clouère, GJ Val de Vonne, GJ VVM Chauvigny, Jaunay Marigny, Loudun, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Mirebeau, Montmorillon, Naintré, Neuville, Poitiers ASAC, Poitiers CEP 1892, Poitiers 3 Cités, Smarves Iteuil, St Benoît, St Savin St Germain, Stade Poitevin, Thuré Besse, Valdivienne, Valence en Poitou Olympic Club, Vouneuil Béruges.

COMITÉ DE DIRECTION

Educateurs en formation continue : Kivin AL ZIHAIRI (Stade Poitevin), Manuel BALMER (Buxerolles), Jérôme BOUFFEY et Romain PARNAUDEAU (Neuville), Christophe CALLEJON (Nieuil l'Espoir), Mikaël CASTRO CINTAS (Poitiers 3 Cités),

Educateurs en journée complémentaire : Laurent BERTHELOT (autre ligue), Damien CEBOLA (Caudéran), Fabrice GATARD (Aiffres), Benjamin JAMET (Beaumont St Cyr), Daniel LARGE (Eysines)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-François ARNAUDET, Arnaud AUGEREAU, Jean-Claude BARRAULT, Benoît BASSEREAU, Luca BRESCIANINI, Jean-Marie CONTREIRAS, Christian DELCEL, Benjamin FLEVEAU, Sébastien GAGNAIRE, Enzo GRAVELEAU, Serge GROLEAU, Maxence GUIN, Dylan LOPES TENREIRO, Eric MONTEZIN, Patricia PATRAULT, Pierre PLAT, Stéphane REYNAUD, Tony RICHARD (CTD DAP), Christian SAVIGNY, Christian SEIGNEURIN, Sylvie TESSEREAU, Frédéric TURBEAU, Valérie TURBEAU, Adeline URANGA

➤ Finales des Coupes du Poitou et réunion des clubs féminins du pôle 79/86 à St Maixent l'Ecole

Réunion des clubs féminins 79/86 à St Maixent : 14 participants de 10 clubs de la Vienne : Rémi BERNARDEAU et Marie-Hélène LAGRANGE (La Chapelle Bâton), David BOUCHET (Vouillé Latillé), Gabie BOURDEAU, Juliette TURQUOIS et Karine TURQUOIS (St Christophe), Antoine CHAUDELET (Sammarçolles), Olivier DAUBA (Neuville), Céline GOUDEAU (Lusignan), Tarek KARMAL (GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny), Enzo PERAT (Senillé St Sauveur), Jean ROCCIA et Enzo VINCENT (Dissay), Benoît TURBEAU (GJ 3 Vallées 86)

Encadrement : Stéphanie GRAVELEAU

Coupe du Poitou à 8 : Bessines - Sammarçolles : 0 - 0, Tab : 3 - 1

Coupe du Poutou à 11 : Niort St Florent - Neuville : 6 - 1

Samedi 13 juin 2026

➤ Finales des Coupes départementales et du trophée Ginette Baraudon à Nieuil l'Espoir

Challenge Marcel Renaudie : Aslonnes - Poitiers BAROC : 0 - 3

Challenge des Réserves : 3 Vallées 86 (3) - Availles en Châtelleraut (2) : 9 - 2

Coupe Jolliet Rousseau : Cissé - Leignes sur Fontaine : 2 - 2, Tab : 3 - 4

Coupe Louis David : La Pallu - Chasseneuil St Georges : 3 - 4

Coupe André Tassin : Buxerolles - Stade Poitevin (2) : 1 - 2

Trophée Ginette Baraudon : Ligugé - Neuville : 3 - 3, tab : 1 - 3

Encadrement : Stéphane BASQ, Mathéo BODIN, Grégory BOUCHET, Jacky CHAUVIN, Bruno DUPUIS, Franck ECAULT, Daniel FRAUDEAU, Dominique GIRAUD, Enzo GRAVELEAU, Stéphanie GRAVELEAU, Danielle GUICHARD, Philippe GUILBAULT, Maxence GUIN, Hugo HEBRAS, Jean-Bernard HUS, Béatrice MATHIEU, Jean-Louis OLIVIER, Patricia PATRAULT, Jean-Paul PEYNET, Coralie RENETEAU, Jean-Louis RIDEAU, Christian SAVIGNY, Valérie TURBEAU, Adeline URANGA

Vendredi 19 juin 2026

➤ Réunion de fin de saison des arbitres à la Faculté des Sports de Poitiers

72 participants : Pierick ALCOBENDAS, Geoffrey RETAILLEAU et Pablo STIL (Château Larcher), Kévin AVRILLON (Biard), Anfan BACO (Buxerolles), Maxime BARRE et Anthony CAILLAULT (Neuville), Sébastien BEAUFILS (Vivonne), Imran BEGHENOU et Mouray SAID (Mignaloux Beauvoir), Youssouf BERRAH (St Benoît), Taho BLEHOUI et Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Mounir BOUSBAA et Selim HOLGADO RETAMERO (Châtelleraut FC), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Emilien CHAUSSE (Oyré Dangé), Ariel CODO et Tanguy RODRIGUEZ (Poitiers ASAC), Hugo COUTURAS, Cyrille DENIS, Christophe IMBERT, Nathan JALLAT et Dagit NKAMBA NZINGA (Chauvigny), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), David DE OLIVEIRA et Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Hugo DE VOLDER (Mirebeau), Papiss DIABY et Abdeslam KABIRI (Ligugé), Jean-Philippe DIAS MOREIRA (Sèvres-Anxaumont), Mathieu DOUSSELAIN, Stéphane DULAC et Kévin ROBERDEAU (St Savin St Germain), Nicolas DUTOIR (Loudun), Aymeric DUVAL (Dissay), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Flavien GARDAIS et Jonathan MONNEREAU (Fleuré), Axel GIRAUD et Corentin TACCHINI (Jaunay Marigny), Mathis GONCALVES (Migné-Auxances), Sébastien GOSSELIN et Giresse KAMLEU KAMLEU (SO Châtelleraut), Jean-Didier GRONDIN (Lusignan), Maxence GUILLEBAULT (St Léger de Montbrillais), Nibrasse GUITANE (St Sébastien), François HEE (District), Timéo HUBERT et Rachid LAGHZAOU (3 Vallées 86), Tarik KASSI (Brion St Secondin), Benoît LAVRARD (Antran), Aymeric LE CORRE et Pascal MOREAU (Fontaine le Comte), Théo

COMITÉ DE DIRECTION

LEPROUST (Beaumont St Cyr), Hakim MAHAOUDI et Pascal MAILLET (Montmorillon), Robin MAITRE et Alan VIOLEAU (Cernay St Genest L'Envigne), Ali MAOUYA, Alexandre MARTEAU et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Loïc MARECHAL (Villeneuve), Ludovic MONOT (Valence en Poitou Olympic Club), Jean-Pierre OBIN (Buxeuil), Alexandre PINARD (Savigny l'Evescault), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Jean-Pierre LECOMTE, Lucas PORCHERON et Joé ROBIN (Nouaillé), Thor TRUTON (Usson L'Isle), Lilian VANCOILLIE (Rouillé),

Encadrement : Alexandre AGNESE, Sébastien AUBINEAU, Albert BOUCHET, Gaël CHARON, Jean-Marie CONTREIRAS, Jacques DION, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE (CTA), Laurent GERMANAUD, Fridolin GILLES, Gilles GROLLEAU, Maxence GUIN, Patrick JALLADEAU, Dominique LAURIER, Pascal PARNAUDEAU, David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE, Alain VIOLEAU,

Samedi 29 août 2026

➤ **Séminaire des membres du Comité de Direction et des présidents de commissions au District**

19 participants : Jean-Michel APERCE, Philippe BARRITAULT, Stéphane BASQ, Patrice BILLY, Jacky CHAUVIN, Jacques DANTAN, Christian DELCEL, Bruno DUPUIS, Patrick ECALLE, Daniel FRAUDEAU, Jean-Michel GUILLET, Eric MAIOROFF, Guy MALBRAND, Béatrice MATHIEU, Jean-Louis OLIVIER, Jean-Paul PEYNET, Laurent ROHARD, Nadia STOURY, Sylvie TESSEREAU,

Présence de Tony RICHARD (CTD DAP) et Adeline URANGA

➤ **Stage Détection / Sélection U13 Filles au terrain synthétique de Poitiers St Eloi**

14 présentes :

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT et Jean-Paul BLOT

Lundi 31 août 2026

➤ **Stage Détection / Sélection U15 Garçons au terrain des Cours à Béruges**

34 présents - 8 absents excusés et 4 absents non excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Patrick ECALLE, Dylan LOPES TENREIRO et Johan MARTIN

Vendredi 4 septembre 2026

➤ **Soirée de remise des récompenses à Savigny l'Evescault**

De nombreux récipiendaires :

- Des trophées du District : Arbitres, Dirigeants, Educateurs et Joueurs,
- Du Challenge du Respect de Départemental 4, Départemental 3, Départemental 2 et

Départemental 1,

- Du challenge de l'Arbitrage,
- De la valorisation fédérale des arbitres,
- Des médailles de Ligue Argent, Vermeil et Or de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine,

participaient à cette soirée, présidée par Stéphane BASQ et accompagnés de membres du Comité de Direction et de commissions ;

Participation de M. Vincent CHENU, maire de Savigny l'Evescault et Grégory DELAVAL, président du club de Savigny l'Evescault.

Remerciements au maire pour le prêt des installations et au club pour leur parfaite organisation.

COMITÉ DE DIRECTION

Samedi 5 septembre 2026

➤ **Réunion de rentrée des Jeunes au District**

54 représentants de 39 clubs/ententes/groupements : Jean-François ARNAUDET (GJ 3 Vallées 86), Stéphane AUBRY (Cernay St Genest L'Envigne), Séverine AUVIN (Smarves Iteuil), Thomas BALOGÉ (Poitiers CEP), Julien BEILLARD (GJ Foot Sud 86), Nicolas BREVET (GJ Sud Haut Poitou), Axel BRISSON, Simon FERJOUX et Patricia PATRAULT (GJ Dissay Beaumont), Claude BRUNET et Brandon NEVEUX (Poitiers ASAC), Christophe CALLEJON (Nieuil l'Espoir), Sofiane CHALLAL (Fontaine le Comte et GJ Espoir Sud Poitiers), Tristan COGNEE, Harouna DIAWARA, Tony FELIX et Johan MARTIN (Stade Poitevin), Enzo DEL BOVE (Migné Auxances), Fabrice DUGAST (Vivonne), Stéphane DUMAS (GJ Antoigné Ingrandes), Sébastien DURAND (GJ Cap Haut Poitou), Mickaël DUVAL (GJ Alliance ABCV), Joris EPAIN et Bruno LAURENT (Ouzilly), Jérôme FERLET (Mirebeau), Ludovic FORTIN et Victor METHIVIER (Buxerolles), Lucas GAUTRAULT et Allan VIOLLEAU (Coussy en Mirebeau), Rayan GIRARD et Eliott PENOTY (Châtelleraut Portugais), Arthur GONET (Jaunay Marigny), Céline GOUDEAU (Lusignan), Emmanuel GUICHARD (Mignaloux Beauvoir), Denis HOREAU et Alain MARCELIN (Neuville), Abdeltif KOTRI et Gaëtan SEDEK (Poitiers BAROC), Mamadou KOUROUMA et Sedrick NDZONDO OLOLO (Poitiers 3 Cités), Dylan LOPES TENREIRO (Montmorillon), Romain METOIS et Thomas MINGAM (GJ Vallée des Légendes), Jérôme NAUD (Valence en Poitou OC), Thierry NAVARRE (St Savin St Germain), Kevin PERIVIER (GJ VVM Chauvigny), Erwan PLOUX et Jonathan THIBAUT (Coussay les Bois), Fabien POISSON (ASM), Philippe PUGLIESE (Vouneuil Béruges), Stéphane QUARESMA (Loudun), Vincent MARTIN (GJ Avenir 86), Patrick SERREAU (Thuré Besse), Dylan SOREAU (GJ Montasèvres),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jacques DANTAN, Enzo GRAVELEAU, Stéphanie GRAVELEAU, Patricia PATRAULT, Coralie RENETEAU, Tony RICHARD (CTD DAP), Sylvie TESSERAU, Frédéric TURBEAU, Adeline URANGA

Mardi 8 septembre 2026

➤ **Test physique des arbitres départementaux au complexe sportif St Nicolas**

19 présents : Anfane BACO et Quentin LE MAU (Buxerolles), Maxime BARRE (Neuville de Poitou), Youssef BERRAH (St Benoît), Papiss DIABY (Ligugé), Cyrille DROUHAULT (Rouillé), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Amaël FOUILLET (Stade Poitevin - échec), Mathis GONCALVES (Migné Auxances), Mérouane IBN ABDELJALILI (Fontaine le Comte - échec), Rachid LAGHZAOU (3 Vallées 86), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Aymeric LE CORRE (Fontaine le Comte), Stéphane LESEC (Usson L'Isle), Frédéric OUVRARD (Beaumont St Cyr), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton), Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Tristan SORNET (Leignes sur Fontaine), Corentin TACCHINI (Jaunay Marigny),

Excusé : Cyrille DENIS (Chauvigny),

Absents : Daniel ABDOURAHMANI (Ouzilly), Nibrasse GUITANE (SO Châtelleraut), Ludovic MONOT (Valence en Poitou O.C.),

Encadrement : Jean-Marie CONTREIRAS, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE (CTA), David PLAINCHAMP

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations

Mercredi 9 septembre 2026

➤ **Stage Détection / Sélection U15 Garçons au complexe sportif des Ecluzelles à Chasseneuil du Poitou**

32 joueurs convoqués : 24 présents - 6 absents excusés et 2 absents non excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE et Dominique VALLET

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations

COMITÉ DE DIRECTION

Jeudi 10 septembre 2026

➤ **Test physique des arbitres départementaux au complexe sportif St Nicolas**

16 présents : Pierick ALCOBENDAS et Pablo STIL (Château Larcher), Kévin AVRILLON (Biard), Mounir BOUSBAA (Châtelleraut FC), Emilien CHAUSSE (Oyré Dangé), Maxime COSTES (Bouresse), David DE OLIVEIRA et Jean-Philippe DIAS MOREIRA (Sèvres Anxaumont), Peter John ELLIS (Thuré Besse), Adrien GABLIN (Chauvigny), Idelphonse Giresse KAMLEU KAMLEU (S.O. Châtelleraut), Benoît LAVRARD (Antran), Cédric LEMOINE - échec (Mirebeau), Mouray SAID (Mignaloux Beauvoir), Kévin Blehouin TAHO (Poitiers 3 Cités), Alan VIOLEAU - échec (Cernay St Genest L'Envigne).

Excusé : Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP)

Encadrement : Jean-Marie CONTREIRAS, Bruno DUPUIS et Patrick RIVIERE

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations

Vendredi 11 septembre 2026

➤ **Réunion des observateurs au District**

22 participants : Pierick ALCOBENDAS et Florent FAVARD (Château Larcher), Jérôme ANGIBAUD (Moncontour), Pierre AUDIGUET et Loïck RAYMOND (Coussay les Bois), Anfané BACO (Buxerolles), Sébastien BEAUFILS (Vivonne), Gaël CHARON (Chasseneuil St Georges), Vincent DURAND (Indépendant), Aymeric DUVAL (Dissay), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Anthony GALLAS (Sillars), Maxence GUILLEBAULT (St Léger de Montbrillais), François HEE (District), Patrick JALADEAU (CDA), Benoît LAVRARD (Antran), Jean-Louis MANEUF (ACG Foot Sud 86), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP), Saïd MOURAY (Mignaloux Beauvoir), Tanguy RODRIGUEZ (Poitiers ASAC),

Encadrement : Albert BOUCHET, Bruno DUPUIS, David PLAINCHAMP

➤ **Réunion des clubs Foot Loisirs au District**

36 participants de 21 clubs : Thomas BERNARD, Aurore CAGET, Julie DALLEAU et Mickaël DALLEAU (Dienné), Stéphane BOUARD (Chasseneuil St Georges), Dylan BRUNOIS (Persac), Elodie COINTEPAS et Antony RAIMOND (Leignes sur Fontaine), Pascal DAUGER et Murielle MESPLE (Brion St Secondin), Sylvain DESPORT et Arnaud GAILDRAT (Migné Auxances), Bertrand FAURE et Damien REBOURG (Mazerolles UC 86), Grégory FELIOT (Fontaine le Comte), Damien GAUTHIER (Mirebeau/Coussay), Denis HEBRAS (3 Vallées 86), Louis-Marie HUVELIN, Christophe MOINEAUD et Jean-Louis REMAUD (Château Garnier), Damien LEPRETRE et Alexis REAULT (Vendelogne), Dominique MARTIN et Pascal MARTIN (Usson l'Isle), Romain OBLE (Smarves Iteuil), Patricia PATRAULT et Florian QUILLIOU (Dissay), Rodolphe PINIER (Valdivienne), Anthony PROUTEAU (Vouillé Latillé), Stéphane ROGÉON (Chasseneuil St Georges), Aurélien SAGET et Serge TROMPETTE (Cissé), Willy SAMOYAU et Nicolas THIAUDIERE (Availles en Châtelleraut), Anthony TEXEREAU (Jardres), Fabien THOREAU (Savigny l'Evescault),

Encadrement : Dominique GIRAUD, Béatrice MATHIEU, Tony RICHARD (CTD DAP)

Samedi 12 septembre 2026

➤ **Journée d'accueil U11**

704 joueurs U10/U11 répartis en 72 équipes et représentants 44 clubs

1 équipe de moins pour chacun des clubs de Buxerolles, Châtelleraut FC, Jaunay Marigny, Stade Poitevin

1 club absent : Nord Vienne

Remerciements aux 10 clubs pour l'accueil des jeunes licenciés ainsi qu'aux municipalités pour le prêt des installations : Availles en Châtelleraut, Buxerolles (Michel Amand), Civaux, Dissay, Leigné sur Usseau, Naintré, Poitiers 3 Cités (Jean-Luc Gaboreau), St Benoît, Usson l'Isle, Vouillé.

Encadrement : Jean-François ARNAUDET, Arnaud AUGEREAU, Jean-Christophe AUZANNET, Benoît BASSEREAU, Mickaël BIGOTEAU, David CHAMPALLOUX, Christian DELCEL, Stéphane DUMAS, Christian DUVERGER, Serge GROLEAU, Claude HEBRAS, Jean-Michel LACAMPAGNE, Béatrice MATHIEU, Romain METOIS, Eric MONTEZIN,

COMITÉ DE DIRECTION

Jérôme NAUD, Brandon NEVEU, Fabien POISSON, Patricia PATRAULT, Tony RICHARD (CTD DAP), Frédéric TURBEAU, Maxime TURBEAU

➤ **Test physique des arbitres départementaux au complexe sportif St Nicolas**

21 présents : Daniel ABDOURAHAMANI (Ouzilly), Corentin ALLICE (Vivonne), Pierre AUDIGUET (Coussay les Bois), Nasreddine BEN MESSAOUD (Stade Poitevin), Anthony CAILLAULT (Neuville), Ariel CODO et Tanguy RODRIGUEZ (Poitiers ASAC), Raphaël DUPONT, Alexandre FUZEAU BERLEAU, Fabrice IMBERT et Pascal MAILLET - échec (Montmorillon), Flavien GARDAIS (Valence en Poitou O.C.), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Jean-Didier GRONDIN - échec et Ema JAMONEAU (Lusignan), Timéo HUBERT (3 Vallées 86), Ali MAOUYA et Alexandre MARTEAU - échec (Poitiers CEP), Romain OLIVET (Usson L'Isle), Nicolas RENARD (Lavoux Liniers), Geoffrey RETAILLEAU (Château Larcher),

Excusé : Robin MAITRE (Cernay Saint Genest L'Envigne),

Absents : Nibrasse GUITANE (S.O. Châtellerauld), Jérémy POUPEAU (Nord Vienne)

Encadrement : Alexandre AGNESE, Gaël CHARON, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE (CTA), Patrick RIVIERE

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations

COMITÉ DE DIRECTION

COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES du DISTRICT DE LA VIENNE

Catégorie	2025 2026 au 13/09/25	2026 2027 au 13/09/26	Evolution en nombre	Evolution en %
Libre / Sénior	3 901	4 206	305	7,8
Libre / U19-U18	606	563	-43	-7,1
Libre / U17-U16	642	713	71	11,1
Libre / U15-U14	984	882	-102	-10,4
Libre / U13-U12	922	895	-27	-2,9
Libre / Foot Animation	1 427	1 236	-191	-13,4
Libre / Sénior F	466	479	13	2,8
Libre / U18F-U17F-U16F	217	181	-36	-16,6
Libre / U15F-U14F	166	153	-13	-7,8
Libre / U13F-U12F	127	122	-5	-3,9
Libre / Foot Animation F	121	105	-16	-13,2
Futsal	18	8	-10	-55,6
Foot Loisir	158	248	90	57,0
Foot Santé	9	2	-7	-77,8
PRATIQUANTS	9 764	9 793	29	0,3
Dirigeants	1 802	1 822	20	1,1
Dirigeantes	457	432	-25	-5,5
Educateur Fédéral / Animateur	244	220	-24	-9,8
Entraîneur / Moniteur	93	82	-11	-11,8
Arbitres	171	154	-17	-9,9
Volontaires	10	9	-1	-10,0
Ayant Droit	29		-29	-100,0
TOTAUX	12 570	12 512	-58	-0,5

Prochain Comité sur convocation

Le Président
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale
Béatrice MATHIEU

**Réunion du mercredi 23 septembre 2026
Consultation électronique
Procès-verbal n°6**

Président de séance M. Jean Louis OLIVIER
Présents MM. Christian DELCEL et Éric MAIOROFF
Excusés MM. Gregory BOUCHET et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°6 sans modification

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D2	B	1	06/09/26	78802225	Paizay le Sec (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	à définir

RAPPEL DE LA DISPOSITION VOTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rencontres en période d'intempéries :

A) Inversion des matchs aller - Championnat

Au cours des matchs aller, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable, la rencontre est automatiquement inversée, sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'horaire prévus au calendrier initial.

Merci au club concerné de prévenir l'équipe adverse, les officiels et le District.

Les deux clubs doivent s'organiser, comme c'est le cas en coupe, pour inverser la rencontre après le vendredi 17h30.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n°78802232 : Vivonne (1) – St Benoit (1) en poule B du 19/09/26

Dysfonctionnement de la FMI. Feuille de match papier complétée par le club de Vivonne.

La commission demande à recevoir avant le mardi 29 septembre :

- A l'arbitre officiel de la rencontre M. De Volder Hugo :
 - o Le score de la rencontre.
 - o Les remplacements et les éventuelles sanctions.
 - o Les éventuelles blessures.
 - o Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Au club de St Benoit :
 - o Le score de la rencontre.
 - o La composition de l'équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
 - o Membres présents sur le banc de touche
 - o Le nom du capitaine
 - o Les éventuelles blessures.
 - o Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802508 : Neuville (3) – Loudun (1) en poule A du 06/09/26

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe de Loudun (1) (3-0, 3 points).

COMMISSION SPORTIVE**Match n° 78853451 : Nouaillé (3) – St Maurice Gençay (1) en poule C du 06/09/26****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Nouaillé (3) pour en donner le gain à l'équipe de St Maurice Gençay (1) (3-0, 3 points).

Match n° 78803177 : Chasseneuil St Georges (2) – Biard (1) en poule D du 05/09/26**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) pour en donner le gain à l'équipe de Biard (1) (3-0, 3 points).

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 78803538 : Beaumont St Cyr (4) – Lavoux Liniers (1) en poule B du 06/09/26****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Beaumont St Cyr (4) pour en donner le gain à l'équipe de Lavoux-Liniers (1) (3-0, 3 points).

Match n° 78803739 : Vicq sur Gartempe (2) – Archigny (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) pour en donner le gain à l'équipe de Archigny (1) (3-0, 3 points).

Match n° 78803826 : Valdivienne (2) – Dienné (1) en poule D du 05/09/26**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Valdivienne (2) pour en donner le gain à l'équipe de Dienné (1) (3-0, 3 points).

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 78858523 : Leigné sur Usseau (2) – Cenon Vouneuil (2) en poule B du 06/09/26****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (0-3, -1 point) pour en attribuer le gain à l'équipe de Cenon/Vouneuil (2) (3-0, 3 points).

Match n° 78983070 : Valdivienne (3) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 16/09/2026 (PV n°3) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valdivienne (3) (3-0, 3 points).

Match n°79050323 : Lussac (1) – Bouresse/Queaux Moussac (2) en poule G du 20/09/26

Match arrêté à la 47^{ème} minute suite à une blessure

Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux

FORFAIT**Match n°78856145 : Vouneuil Béruges (3) – La Pallu (3) en poule E du 20/09/26**

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (3) (sans déplacement de l'équipe de La Pallu (3))

Amende de 36€ au club de Vouneuil Béruges.

Match n°79049598 : Quinçay (2) – Boivre (2) en poule E du 20/09/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Quinçay 2 (sans déplacement de l'équipe de Boivre (2))

COMMISSION SPORTIVE

Amende de 36€ au club de Quinçay.

Match n°78856525 : Château Garnier (1) – ACG Foot Sud 86 (3) en poule I du 20/09/26

2^{ème} forfait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de l'ACG Foot Sud 86.

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 2 ^{ème} tour 27/09/26				
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Archigny 1	D4C	Pleumartin Roche Posay 1	D5C
2	Aslonnes 1	D4E	Chapelle Viviers 1	D3D
3	Blanzay 1	D5I	Villeneuve 1	D5D
4	Bonnes 1	D5C	Lavoux Liniers 1	D4B
5	3 Vallées 86 3	D3D	Bonneuil Matours 1	D4F
6	Champigny 1	D5F	St Léger de Montbrillais 1	D4A
7	Chatain 1	D3C	Valence En Poitou Fc 1	D4E
8	Chatellerault Reunionnais 1	D5C	Thuré Besse 1	D3B
9	Colombiers 1	D4B	Coussay Les Bois 1	D4C
10	Coussay 1	D3A	Vouillé Latillé 1	D3B
11	Dissay 1	D4C	Boivre 1	D3A
12	Fleuré 1	D3D	Chateau Larcher 2	D3C
13	Jouhet Pindray 1	D4D	St Savin/Nalliers 2	D5G
14	Lavoux 1	D5D	Château Garnier 1	D5I
15	Loudun 1	D3A	Leigné S/Usseau 1	D3B
16	Ouzilly 1	D4A	Quincay 1	D3A
17	Poitiers Baroc 1	D4B	Vernon/Dienné 1	D5H
18	Poitiers Cep 1	D3B	Montmorillon 2	D3D
19	Sammarcolles 1	D4A	Nord Vienne/3 Moutiers 1	D3A
20	Savigny L'Evescault 1	D4F	Adriers 1	D5G
21	St Christophe 1	D5A	Ucse 1	D3A
22	St Remy s/ Creuse 1	D4C	Avanton 1	D3B

Organisation du 2ème tour de Coupe Louis David

22 équipes qualifiées du tour 1

2 équipes de D5 éliminées du Tour 2 de Coupe Nouvelle Aquitaine

3 équipes de D4 éliminées du Tour 2 de Coupe Nouvelle Aquitaine

3 équipes de D3 non engagées en Coupe Nouvelle Aquitaine

5 équipes de D3 non engagée en CNA éliminées du Tour 1 de Coupe de France

9 équipes éliminée du Tour 1 de Coupe Nouvelle Aquitaine

Soit un nombre de matches au 2ème tour de : 22 matches

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

CHALLENGE DES RÉSERVES**CHALLENGE DES RÉSERVES : 1^{er} tour le 27/09/26**

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Adriers 2	D5I	Vivonne 2	D4E
2	Biard 2	D5E	St Christophe 2	D5B
3	Boivre 2	D5E	St Léger de Montbrillais 2	D5A
4	Bonneuil Matours 2	D5C	Châtelleraut Portugais 2	D4C
5	Bouresse/Queaux Moussac 2	D5G	Blanzay 2	D5H
6	Chapelle Viviers 2	D5G	Valdivienne 2	D4D
7	Cissé 2	D5E	St Remy s/ Creuse 2	D5B
8	Coussay Les Bois 2	D5C	Sammarcolles 2	D5A
9	Fontaine Le Comte 3	D4F	Valence En Poitou Oc 2	D5I
10	Ingrandes 2	D4C	Poitiers Baroc 2	D5F
11	Leigné S/Usseau 2	D5B	Coussay/Moncontour 2	D5A
12	Mignaloux Beauvoir 2	D4F	Loudun 2	D5A
13	Mirebeau 2	D5A	Avanton 2	D5E
14	Payroux Charroux Mauprévoir 2	D5I	St Saviol 2	D4E
15	Quincay 2	D5E	St Maurice Gencay 2	D5F
16	Senillé St Sauveur 2	D5B	Dissay 2	D5I
17	Sommières St Romain 2	D5I	Usson Poitou Isle 2	D4E
18	St Savin/Nalliers 3	D5D	Poitiers Gibauderie/Beaulieu 2	D5E
19	Vallée Du Salleron 2	D5G	Paizay Le Sec 2	D5D
20	Vouillé Latillé 2	D5A	Cenon/Vouneuil 2	D5B
21	Vouneuil Béruges 3	D5E	Rouillé 2	D5H

Organisation du 1^{er} tour du Challenge des réserves

34 équipes réserves de D5

8 équipes de D4 tirées au sort

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

Amende de 29€

Match n°78803920 : Usson du Poitou Isle (2) – ACG Foot Sud 86 (2) en D4 poule E du 20/09/26

Match n°79048350 : Coussay/Moncontour (2) – Loudun (2) en D5 poule A du 20/09/26

LICENCES MANQUANTES

Amende de 10€

Match n°78856147 : Poitiers Gibauderie/Beaulieu (2) – Biard (2) en D5 poule E du 20/09/26

Non inscription de la licence d'un joueur de Poitiers Gibauderie

Prochaine réunion : mercredi 30 septembre 2026

Le président, Jean Louis OLIVIER

Réunion du mardi 22 septembre 2026

Procès-verbal n°4

Président M. Philippe BARRITAULT**Présents** Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Sébastien GAGNAIRE, Christian DUVERGER, Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Le PV n°3 de la saison 2026 – 2027 est adopté avec la modification suivante :

Match n°79398718 : GJ Avenir 86 (1) – Mirebeau/ASM (4) (2) en poule D du 12/09/261^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau/ASM (4) (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de Mirebeau

DATES A RETENIR

- **Samedi 26 septembre** : Journée d'accueil Féminines U6/U10F et U11/U13F
- **Vendredi 2 octobre** : Remise des récompenses Label FFF/CA au Crédit Agricole
- **Samedi 3 octobre** :
 - o Lecture du texte de la Commission Challenge et Respect par les capitaines avant match
 - o Tour 2 du Festival Foot U13 Pitch
 - o Tour 1 du Challenge DANSAC U13

DIVERS

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire**

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

Plusieurs clubs n'ont pas utilisé la FMI en ce début de saison, la Commission sanctionnera toute non-utilisation qui ne sera pas dûment justifiée par un rapport FMI.

- La Commission demande de bien noter les noms et numéros de licence des éducateurs et dirigeants présents sur le banc touche et de veiller à bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur les feuilles de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.

REPORT DE MATCHS

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS								
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U15	C	3	17/10/26	79398089	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Vallée des Légendes	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26
U15	L	3	17/10/26	79398409	Chasseneuil St Georges (1)	Nieuil/Mignaloux (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26
U15	J	3	17/10/26	79398879	Gj Sud Haut Poitou (1)	Poitiers CEP (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26
U15	H	3	17/10/26	79398756	Neuville (2)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	A	1	19/09/26	79483562	Châtelleraut Portugais/SOC (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Coupe Gambardella	24/10/26
U18/U17	A	2	26/09/26	79483564	Gj Cap Haut Poitou (1)	Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U17/U16	A	1	19/09/26	79483579	Poitiers ASAC (1)	Gj Montasèvres (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	B	1	19/09/26	79483609	Vivonne (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	D	1	19/09/26	79483670	Mirebeau (1)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	à définir
U17/U16	D	1	19/09/26	79483668	Gj Dissay Beaumont (1)	Gj Montasèvres (2)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	D	1	19/09/26	79483671	Buxerolles (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U15 D2	A	2	26/09/26	79484193	Jaunay Marigny (1)	UCSE (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D1	A	2	26/09/26	79483853	Jaunay Marigny (1)	Châtelleraut FC (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D3	A	2	26/09/26	79569746	Jaunay Marigny (2)	Gj Cap Haut Poitou (2)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D3	E	1	19/09/26	79536137	Montmorillon (3)	Gj Vallée des Légendes (4)	Engagement tardif	31/10/2026*

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs

CHAMPIONNAT U17

Match n°79483610 : Valdivienne (1) – Valence en Poitou OC (1) en U17 poule B du 19/09/26

Dysfonctionnement de la FMI. Feuille de match papier complétée par Valdivienne.

La commission demande à recevoir avant le lundi 28 septembre :

- Au club de Valence en Poitou OC :
 - Le score de la rencontre.
 - La composition de l'équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
 - Membres présents sur le banc de touche
 - Le nom du capitaine
 - Les éventuelles blessures.
 - Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

FORFAIT

Match n°79483669 : GJ Avenir 86 (2) – Naintré (1) en poule D du 19/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement de l'équipe de Naintré (1))

Amende de 25€ au GJ Avenir 86

CHAMPIONNAT U15

Match n°79484187 : Jaunay Marigny (1) – Châtelleraut FC (1) en U15 D2 poule A du 19/09/26

Dysfonctionnement de la FMI. Feuille de match papier établie

Dossier classé

FORFAIT

Match n°79569762 : GJ Montasèvres (2) – GJ Avenir 86 (2) en D3 poule C du 19/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement de l'équipe de GJ Avenir 86 (2))

Amende de 25€ au GJ Montasèvres

Match n°79569763 : Châtelleraut FC (2) – GJ 3 Vallées 86 (2) en D3 poule C du 19/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ 3 Vallées 86

CHAMPIONNAT U13

FORFAIT

Match n°79569463 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Avenir 86 (2) en D3 poule B du 19/09/261^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Avenir 86

Match n°79536570 : GJ Sud Haut Poitou (3) – Poitiers Gibauderie (1) en D3 poule C du 19/09/261^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de Poitiers Gibauderie

Match n°79536571 : Buxerolles (3) – Neuville (3) en D3 poule C du 19/09/261^{er} forfait de l'équipe de Buxerolles (3) (sans déplacement de l'équipe de Neuville (3))

Amende de 25€ au club de Buxerolles

Match n°79484075 : Senillé St Sauveur (1) – Sammarçolles.Loudun.Nord Vienne.St Léger (2) en D3 poule D du 19/09/261^{er} forfait de l'équipe de Senillé St Sauveur (1) (sans déplacement de l'équipe Sammarçolles.Loudun.Nord Vienne.St Léger (2))

Amende de 25€ au club de Senillé St Sauveur

Match n°79536136 : GJ VVM Chauvigny (4) – GJ Montasèvres (2) en D3 poule E du 19/09/261^{er} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Montasèvres

Match n°79484162 : GJ Vallée des Légendes (3) – GJ Val de Clouère (2) en D3 poule G du 19/09/261^{er} forfait de l'équipe de GJ Val de Clouère (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Val de Clouère

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

2ème TOUR - samedi 3 octobre 2026

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à St Jean de Sauves
Châtelleraut FC
Sammarçolles
ASM/Mirebeau
Portugais Châtelleraut

B à Leigné sur Usseau
SO Châtelleraut
GJ Avenir 86
Jaunay Marigny
Naintré

C à Sèvres Anxaumont
Montmorillon
GJ Montasèvres
GJ Vallée des Légendes
GJ Antoigné Ingrandes

D à Valdivienne
GJ Foot Sud 86
GJ Espoir Sud Poitiers
Valdivienne
Saulgé

E à Lencloître
Neuville
GJ Sud Haut Poitou
UCSE
Poitiers CEP

F à Dissay
Stade Poitevin
GJ Dissay Beaumont
Migné Auxances
GJ Cap Haut Poitou

G à Mignaloux
Poitiers Asac
GJ VVM Chauvigny
Mignaloux/Nieuil
Vouneuil Béruges

H à Mazerolles
GJ 3 Vallées 86
Buxerolles
Valence en Poitou OC
GJ Val de Vonne

Club recevant

CHALLENGE DANSAC U13

Participant :

- Les équipes 1 éliminées au 1^{er} tour du Festival Foot U13
- Les équipes 2 engagées automatiquement
- **Pour les équipes 3 et plus engagement volontaire (engagement terminé)**

RAPPEL REGLEMENT : (celui-ci sera consultable sur le site du District, rubrique « documents », « documents généraux », « statuts et règlements »)

Article 2 : Organisation de la Compétition**Organisation du 1^{er} tour**

« Toutefois, **seulement 2 équipes par club** pourront participer au 2^{ème} tour. Le cas échéant, l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée.

Pour un même club ou groupement :

Si une équipe inférieure se qualifie alors que l'équipe supérieure est éliminée lors d'un même tour, l'équipe qualifiée garde son « numéro » et son rang.

Si une équipe inférieure termine en 1^{ère} position d'une poule et qu'une équipe supérieure se classe en 2^{ème} position d'une autre poule, c'est l'équipe hiérarchiquement supérieure qui se qualifie pour le tour suivant. »

1er TOUR - samedi 3 octobre 2026**RDV des équipes à 13h45****Début des rencontres à 14h30**

A à Thuré Thuré Besse (1) GJ Antoigné Ingrandes (2) Châtelleraut FC (2) Naintré (2)	B à Loudun ASM/Mirebeau (2) Samm.Lou.NV.StLég (2) Thuré Besse (2) SO Châtelleraut (2)	C à Vouneuil sur Vienne Senillé St Sauveur (1) Châtelleraut FC (3) GJ Alliance ABCV (1) Chasseneuil St Georges (1)	D à La Roche Posay Coussay les Bois (1) Châtelleraut Portugais (2) GJ Avenir 86 (2)
E à Tercé GJ Alliance ABCV (2) GJ Dissay Beaumont (2) GJ VVM Chauvigny (2) Montmorillon (2)	F à St Savin Valdivienne (2) St Savin.Vicq. Paizay (1) Montmorillon (3) GJ VVM Chauvigny (3)	G à St Maurice la Clouère GJ Val de Clouère (1) GJ Foot Sud 86 (2) GJ 3 Vallées 86 (2) GJ Espoir Sud Poitiers (2)	H à Rouillé 2 Poitiers 3 Cités (1) GJ Val de Vonne (2) GJ Val de Clouère (2)
I à La Demi - Lune Poitiers Baroc (1) Poitiers Stade (2) Poitiers CEP (2) Vouneuil Béruges (2)	J à Poitier - St Nicolas (synthétique) Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) Poitiers ASAC (2) GJ Montasèvres (2) Mignaloux Nieuil (2)	K à Jaunay Stade de la Payre Jaunay Marigny (2) Migné Auxances (2) Neuville (3) UCSE (2)	L à Benassay GJ Cap Haut Poitou (2) GJ Sud Haut Poitou (2) GJ Vallée des Légendes (4) Buxerolles (2)
M à Buxerolles - Michel Amand 4 à 10h Buxerolles (3) Poitiers ASAC (3) GJ Sud Haut Poitou (3) Neuville (2)	N à Fontaine le Comte 2 GJ Vallée des Légendes (2) GJ Espoir Sud Poitiers (3) Migné Auxances (3)	O à St Benoit (synthétique) Poitiers Stade (3) Vouneuil Béruges (3) GJ Vallée des Légendes (3) GJ Espoir Sud Poitiers (4)	

CLUB RECEVANT

U11 ET U7-U9

- Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
- **L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30 pour les U11 et 10h pour les U7-U9.**

Les feuilles de plateaux et de licences à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes » et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

RAPPEL :

Pour les clubs invités :

- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- **En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.**
- De donner sa feuille de licences au club organisateur, avant le début du plateau

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents :10€ (renouvelé toutes les semaines jusqu'à réception)
- Non inscription de la licence : 10€/licence
- Participation d'un joueur non licencié : 62€
- Totalité des licences manquantes :50€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

Bilan Journée d'Accueil U6/U9 – 19 septembre 2026

		U6 - U7		U8 - U9		Clubs absents
		Nombre de joueurs	Nombre d'équipes	Nombre de joueurs	Nombre d'équipes	
ST JEAN DE SAUVES	FC ASM	34	8	24	5	2
DISSAY	GJ Dissay Beaumont	41	8	51	9	0
LENCLOITRE	UCSE	18	4	33	4	0
OYRE	GJ Avenir 86	22	5	23	4	0
VOUNEUIL SUR VIENNE	GJ Alliance ABCV	16	3	39	7	1
NAINTRE	Naintré			43	6	1
QUINCAY	GJ Sud Haut Poitou	22	5	22	4	1
VOUILLE	GJ Sud Haut Poitou	30	7	30	6	0
ST BENOIT	GJ Vallée des Légendes	32	6	43	8	0

BIARD	Biard	20	4	38	7	0
Michel Amand	Poitiers ASAC	30	7	48	8	1
CHASSENEUIL DU POITOU	Chasseneuil St Georges	18	4	39	7	0
SOMMIERES	GJ Val de Clouère	32	7	41	8	0
NIEUIL L'ESPOIR	Nieuil l'Espoir	22	4	39	7	1
VALDIVIENNE	Valdivienne	4	1	29	5	0
FLEURE	GJ 3 Vallées 86	17	4	30	6	1
		358	77	572	101	8

TRANSMISSION TARDIVE OU FMI MANQUANTE

Amende de 20€

Match n°79484190 : UCSE (1) – Nieuil/Mignaloux (1) en U15 D2 poule A du 19/09/26

LICENCES MANQUANTES

Match n°79484131 : Valdivienne (2) – Migné Auxances (3) en U13D3 poule F du 19/09/26

- 2 licences manquantes pour l'équipe de Migné Auxances (3), Amende de 20€ (2x10€)
- Participation d'un joueur non licencié pour l'équipe de Valdivienne.

Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux.

DIVERS

Courriel du club de Saulgé : dossier transmis à la Commission de Discipline

Courriel du club de Naintré : la Commission incite au covoiturage et sera vigilante sur les poules et les calendriers de la 2^e phase.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAUULT

La Secrétaire : Patricia PATRAULT

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 23 septembre 2026
Procès-verbal n° 04

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 03 (par voie électronique) du mercredi 16 septembre 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Chauvigny	Oyré Dangé
Availles en Châtellerauld	Coussay	Payroux Charroux Mauprévoir
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Pleumartin La Roche Posay
Biard	Leigné sur Usseau	Poitiers 3 cités
Brion St Secondin	Lusignan	Smarves Iteuil
Buxerolles	Lussac	Sommières St Romain
Cenon / Vouneuil	Mignaloux Beauvoir	St Benoît
Cernay St Genest L'Envigne	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Champigny	Montmorillon	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Mouterre Silly	Stade Poitevin
Château Larcher	Naintré	Thuré Besse
Châtellerauld FC	Neuville	Valdivienne
Châtellerauld Portugais	Nieuil l'Espoir	Vicq sur Gartempe
Châtellerauld Réunionnais	Nord Vienne / Les 3 Moutiers	Vouneuil Béruges
Châtellerauld SO	Nouaillé	

RAPPEL DE RÉGLEMENT

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

...

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition, conformément au principe défini au paragraphe précédent.

OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 79048350 : Coussay/Moncontour (2) - Loudun (2) en Départemental 5 poule A du 20/09/26

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802738 : Poitiers Cep 1892 (1) – Oyré Dangé (2) en poule B du 20/09/26

Courriel de confirmation de réserve du club de Oyré Dangé (21/09/26 à 13h16)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Erick MPAMBI IFEKA, Octave TESTE, Morgan LOTHORE, Yagouba DIALLO, Dorian LABADIE, Mamadou Samba DIALLO, Abdoulaye Nickess TOURE, Adama DIANE, Corentin HOUMAULT, François FURET, Emile FURET, Roland KAPIAMBA KABONGO, Yaovi Brith TOGAN, Mohammed Amjad EL HARCHI a/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs inscrits sur la feuille de matchs de la rencontre en rubrique, qu'il apparaît que tous les joueurs de l'équipe du club de Poitiers Cep 1892 (2) étaient bien qualifiés le jour de la rencontre en litige, à savoir le 20/09/26,

Considérant, dès lors, que le club de Poitiers Cep 1892 n'a pas méconnu les dispositions précitées de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2).

Les droits de réclamation (46€) seront débités au club de Oyré Dangé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 78803923 : Lusignan (2) – St Saviol (2) en poule E du 20/09/26

Courriel de confirmation de réserve du club de St Saviol (20/09/26 à 20h14)

Réserve pour le motif suivant : participation et qualification des joueurs Nolan DAIRE et Nino ROYER de l'équipe de Lusignan. Ces joueurs n'ont pas le cachet surclassement sur leur licence. Le match étant en catégorie seniors, ces joueurs ne peuvent pas participer à la rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs Nolan DAIRE et Nino ROYER, la Commission constate que ce sont des joueurs de la catégorie U17 mais que leurs licences ne comportent pas le cachet de surclassement

Considérant qu'en l'application de l'articles 73.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, les joueurs en cause ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Lusignan (2) pour en donner le gain à l'équipe de St Saviol (2) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de de Lusignan.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 79050323 : Lussac (1) – Bouresse Queaux Moussac (2) en poule G du 20/09/26

Match arrêté à la 47^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur.

Sur son rapport, l'arbitre déclare avoir pris la décision d'arrêter la rencontre à la suite de l'évacuation du blessé par ambulance.

La Commission donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

U17

Match n° 79483637 : GJ Antoigné Ingrandes (2) – Mirebeau / ASM (2) en Phase 1 poule C du 19/09/26

Courriel de confirmation de réserve du GJ Antoigné-Ingrandes (21/09/26 à 13h16).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Mirebeau, pour le motif suivant : des joueurs du club de Mirebeau sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Mirebeau / ASM (1) que cette équipe ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que le dernier match de l'équipe de Mirebeau / ASM (1) était le 12/09/26 en Challenge U17 poule H : Mirebeau / ASM (1) – GJ Cap Haut Poitou (1)

Considérant que :

- les joueurs Anatole ROULON, Dylan LEGER et Kenzo VOYER ont participé aux deux rencontres.

- les joueurs Matias SAINVE, Lucas BREDIF et Nolhan CHAUVEAU sont inscrits comme n'ayant pas participé sur la FMI de la rencontre de Mirebeau / ASM (1) du 12/09/26.

Considérant que l'équipe de Mirebeau / ASM (2) est en infraction avec les dispositions des articles 6.1 des Règlements Généraux de la compétition U17 du District de la Vienne de Football et 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Rappel de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré(e) en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

Par ces motifs, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Mirebeau / ASM (2) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Antoigné Ingrandes (2) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de de Mirebeau.

Dossier classé.

U15

Match n° 79483731 : Chasseneuil St Georges (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en Départemental 2 poule B du 19/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) d'un joueur (licence n° 2548473404) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le GJ Espoir Sud Poitiers et les clubs le composant à savoir : Fontaine le Comte, Nouaillé et Smarves Iteuil lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 30 septembre 2026**, terme de rigueur. .

Dossier en instance.

Match n° 79483733 : GJ Vallée des Légendes (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 2 poule B du 19/09/26

Courriel de Réclamation du club de Poitiers Asac (20/09/26 à 22h54)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le GJ Vallée des Légendes et les clubs le composant à savoir : Ligugé et St Benoît (avec copie du courriel de réclamation) lequel peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 30 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

U13

Match n° 79483878 : Poitiers Stade (1) – GJ Vallée des Légendes (1) en Départemental 1 poule B du 19/09/26

Courriel de confirmation de réserve du GJ Vallée des Légendes (21/09/26 à 13h08)

Réserve pour le motif suivant : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs de Poitiers Stade que les joueurs :

Arthur RECORD (muté hors période depuis le 28/07/26),

Léon LECHEVALIER (muté depuis le 07/07/26),

Eziano BOUKEZZOULA (muté depuis le 14/07/26),

Arthur KOUYATE LEFORT (muté depuis le 11/07/26)

portent à quatre (4) le nombre de joueurs mutés dont un (1) hors période.

Considérant, les dispositions de l'article 160.1.c des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football :

Sauf dispositions plus restrictives adoptées en Assemblée Générale de Ligue et reprises dans les règlements de la Ligue, dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U10 à U18 et U10 F à U18 F, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant que le club de Poitiers Stade n'a pas méconnu les dispositions de l'article 160.1.c des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 6 à 1 en faveur de l'équipe de Poitiers Stade (1).

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Les droits de réclamation (46€) seront débités au GJ Vallée des Légendes.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

CHALLENGE U17

Match n° 79397361 : Poitiers Asac (1) – Buxerolles (1) en poule E du 12/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 03 du 16/09/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Buxerolles (1) d'un joueur (licence n° 2548560526) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le club de Buxerolles a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 32 du 06/05/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 11/05/26 et que les équipes de Buxerolles U15 Départemental 2 poule A et U16/U17 Départemental 2 poule A, saison 2025 – 2026, et U17 poule A, saison 2026 – 2027, n'ont effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Buxerolles (1) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au club de Buxerolles.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 78801922 : Châtelleraut Portugais (1) – Poitiers Stade (3) en Départemental 1 du 20/09/26
- Match n° 78802957 : Sommières St Romain (1) - Château-Larcher (2) en Départemental 3 poule C du 20/09/26
- Match n° 79123635 : Aigrefeuille US (1) – La Rochelle ES (1) en Féminines U15 F à 11 poule A du 19/09/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Cenon sur Vienne, Naintré, Smarves Iteuil :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion restreinte du jeudi 24 septembre 2026 (par voie électronique)

PV n°02 du Bureau

Président : M. DUPUIS BrunoPrésents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

RÉSERVE TECHNIQUE

1- Identification**Match n° 78802101** – Seniors Départemental 2 - Poule A

Dimanche 06 septembre 2026 – 15h00

ST JULIEN L'ARS – POITIERS 3 CITES

Score : 0 but à 3.

Arbitre centre (officiel) : JOUDIOU Vladimir (n° 2546451816)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : LE COARER Ronan (n° 1162418122)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : N'DIEFI Mac Donald (n° 1172423384)

Délégué (bénévole) : MICHAUD Dominique (n° 1100031629)

2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, la réserve technique a bien été formulée et retranscrite par l'arbitre officiel :

*« 18e minute de jeu, 0-0 AA proche : Ronan LE COARRER Capitaine plaignant : BRAULT Remi Capitaine adverse : DIABY Aboulaye Le 10 fait une passe qui est touchée par l'arbitre et qui remet le ballon en jeu qui finit par un but des 3 cités. »*Elle a été confirmée via la messagerie **personnelle** de l'entraîneur du club recevant, M. VAUTIER David le jeudi 24 septembre à 9h28.**3- Recevabilité**

Après l'étude des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant l'article 189 – confirmation des réserves :

1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. [...]

2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

En conséquence, la CDA **déclare la réserve IRRECEVABLE EN LA FORME.****4- Décision**Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve IRRECEVABLE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour homologation du résultat.

La commission ne percevra pas de droits de confirmation de réserve.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 119 euros.

**Le Président,
Bruno DUPUIS****Le Secrétaire de séance,
CHARON Gaël**

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 1
Réunion du lundi 21 septembre 2026

Président : M. ECAULT Franck

Présents : MM. DENIS Aurélien, DOUSSELIN Martial, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre

Excusés : MM. AUBINEAU Sébastien, OLIVIER Jean Louis

Invité : M. DUPUIS Bruno (responsable pôle arbitrage)

*Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.*

AUDITION

Cette audition est relative à la situation de M. ABDOU HADJI Youssouf, dans le cadre de sa demande de licence arbitre auprès de l'A.S CHAMPIGNY LE ROCHEREAU le 01/09/2026, à la suite de son changement de club.

Cette demande fait actuellement l'objet d'une opposition formulée le 06 septembre 2026 par l'A.S POITIERS GIBAUDERIE, entraînant son blocage.

La commission prend note du commentaire précisé sur l'opposition : « *le club a financé sa formation ainsi que ces équipements* »

Afin de pouvoir examiner cette situation de manière contradictoire et disposer des éléments nécessaires à l'étude du litige, la Commission a souhaité entendre l'ensemble des parties concernées.

Considérant les absences non excusées du club de l'A.S POITIERS GIBAUDERIE et de l'arbitre officiel, M. ABDOU HADJI Youssouf, la commission a annulé l'audition et a statué sur les éléments reçus.

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que le club de l'A.S POITIERS GIBAUDERIE s'oppose au départ de l'intéressé ;

Considérant que l'intéressé évoque, dans un courriel adressé le 06 août dernier, vouloir quitter le club de POITIERS GIBAUDERIE pour deux raisons : le club a déjà utilisé sa licence de joueur pour d'autres personnes pendant qu'il était désigné sur une rencontre en tant qu'arbitre, ainsi que pour un choix de projet sportif ;

Considérant le procès-verbal n°28 du mercredi 8 avril 2026 de la Commission Litiges et Contentieux du District de la Vienne de Football, ayant donné match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Gibauderie (1), pour en attribuer le gain à l'équipe de Neuville (3) (3-0, 3 points) ;

Considérant que le nom de M. **ABDOU HADJI Youssouf** figurait sur la feuille de match en qualité de joueur n°8 de l'équipe de Poitiers Gibauderie (1), alors que l'intéressé était désigné, le même jour, en qualité d'arbitre sur une autre rencontre ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte le témoignage de l'arbitre central désigné sur la rencontre Neuville (3) - Poitiers Gibauderie (1) en poule A du 22/03/26, lequel indique : « *Lors de l'appel, le joueur n°8 de Poitiers Gibauderie m'a présenté une identité (nom et prénom) conforme aux informations enregistrées* » ;

Considérant que l'un des motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage peut être retenu par la commission :

« *départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, **une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité*** » ;

Déclare le rejet du motif d'opposition.

Déclare la couverture immédiate de M. ABDOU HADJI Youssouf au club de l'A.S CHAMPIGNY-LE-ROCHEREAU.

Le club de l'A.S POITIERS GIBAUDERIE ne pourra pas bénéficier de l'article 35.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Amende de 33€ pour absence non excusée à la convocation de la commission à :

- M. ABDOU HADJI Youssouf
- Au club de l'A.S POITIERS GIBAUDERIE

La commission rappelle aux personnes convoquées qu'elles ont l'obligation de fournir un justificatif en cas d'empêchement (certificat médical, scolaire ou professionnel, rapport complémentaire, attestation sur l'honneur signée par l'intéressé...).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.

**Le président,
Franck ECAULT**

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026**à MIGNE-AUXANCES****(Complexe sportif André Jarasson – 86440)****Rendez-vous à 16h45 précises****Terrain Honneur Synthétique****Match amical contre l'équipe U16 R2 du club de Migné-Auxances (coup d'envoi à 17h30)**

Liste des 16 joueurs retenus

- BUXEROLLES : BACAR OMAR Zacariya, CARLIER Nohlan
- CHATELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules, RAOUI Hatim
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, KAHOU L Arthur, TRAN Bao Hoang
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : PERROT Noé, ROY Aronne, EVARISTE Saël
- STADE POITEVIN F.C : RAYNAUD Lucas, TOURE Ismaël, MALE Aly, NGBOPOLO KOLENA Kevin, BOUKEZZOULA Loutchiano

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe *(si celle-ci n'a pas déjà été fournie)*
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
 1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
 Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 5 octobre	Stade Serge Delhumeau De Neuville de Poitou (86170) 18h30 à 19h45 (<u>rendez-vous</u> 18h15)
Lundi 2 novembre	
Lundi 16 novembre	
Lundi 30 novembre	
Lundi 7 décembre	
Lundi 4 janvier	
Lundi 18 janvier	
Lundi 1 ^{er} février	
Lundi 1 ^{er} mars	
Lundi 15 mars	
Lundi 5 avril	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**

Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	AUGRAS Louison	GJ VAL DE VONNE	
2	BERNERON Théo	GJ VVM CHAUVIGNY	
3	BOUTIN Charly	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	DORET Raphaël	STADE POITEVIN	
5	LECLERC Elliot	GJ CAP HAUT POITOU	
6	TAINÉ Louise	STADE POITEVIN	
7	ANDRAULT Lenny	GJ CAP HAUT POITOU	
8	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
9	CHARPENTIER Corentin	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
10	GARDILLE Antoine	GJ VALLEE DES LEGENDES	
11	JOUTEUX Sacha	GJ VVM CHAUVIGNY	
12	LAMOUREUX Adan	GJ VVM CHAUVIGNY	

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
 1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
 Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

CHARTRE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2026 / 2027



Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de football de la Vienne (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

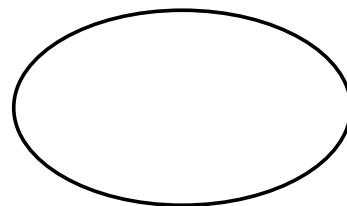
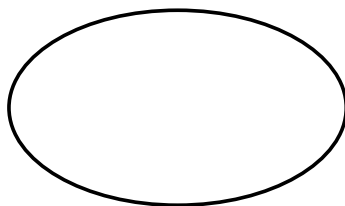
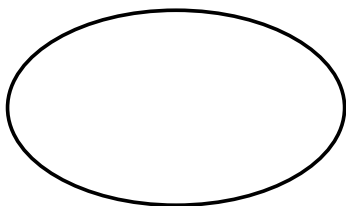
ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : **Signature de l'éducateur :** **Signature des parents ou du tuteur légal :**



IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Gardien de Buts », Christian SAVIGNY ou Johan MARTIN dès le premier rassemblement.